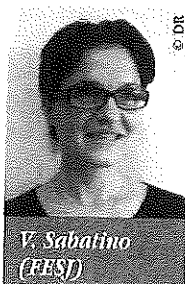


Quel avenir pour les jeunes en précarité ?

Deux points de vue dans cette rubrique.

- **Les Fédérations, qui regroupent les points d'écoute Jeunes et les espaces santé jeunes, s'effraient à juste titre de voir leurs budgets dégringoler en chute libre depuis un an.**
- **Maurice Charrier, ex-maire de Vaux-en-Velin, réfléchit sur la situation des jeunes des quartiers sensibles et sur les dispositifs qui les concernent.**



La santé des jeunes : une question d'avenir ?

La Fédération des Espaces Santé Jeunes (FESJ) et Point Jeunes Association Recherche Formation (PJARF) alertent depuis avril 2010 les autorités nationales et locales des conséquences de la baisse des subventions de l'État sur les dispositifs qu'elles représentent.

Les Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) et les Espaces Santé Jeunes (ESJ), nés au début des années 90, sont des dispositifs de proximité, souvent issus de l'initiative de bénévoles et/ou de professionnels, qui répondent aux besoins de prise en compte de jeunes en mal être ou en souffrance (10-25 ans) et de leurs parents.

Ils proposent accueil, écoute, orientations et accompagnements, à partir de permanences tenues par des professionnels - travailleurs sociaux ou sanitaires et psychologues - qui privilégient les rythmes et capacités des jeunes, les logiques de parcours, les ressources de proximité... Plutôt qu'une réponse urgente à une problématique, ils privilégient la prise en compte globale de l'ensemble de la situation. Leur objectif est

« d'aider à grandir, à trouver sa place ». Sans aucun préalable, ils s'adressent à tous les adolescents et à leurs parents. Ils s'inspirent de principes issus de la prévention spécialisée, dont la libre adhésion, la garantie de l'anonymat ou plutôt de la confidentialité dans les limites prévues par la loi... et sont gratuits. Souvent première porte d'accès aux dispositifs sociaux et sanitaires destinés à la jeunesse, ils s'inscrivent dans un partenariat dense comprenant toutes les ressources locales, de droit commun ou plus spécifiques. Trois exemples d'actions qu'ils mènent illustrent l'impact de nos dispositifs sur la santé des jeunes en France :

Prévention du risque suicidaire

À travers un projet spécifique de prévention de la récurrence du suicide avec les urgences d'un hôpital (ville moyenne), le taux de récurrence est passé de 35 % en moyenne à 3 %. La méthode choisie par l'équipe de l'ESJ a été de fournir une réponse adaptée à chaque jeune à travers 4 approches : art thérapie, psychodrame, atelier d'écriture et suivi psychologique. Ce projet fonctionne aujourd'hui mais est remis en cause faute d'un cofinancement assuré de l'État.

Prévention du décrochage scolaire

Dans un collège ZUS, un projet sur l'estime de soi en classe de 6^e a eu lieu sur 5 ans. Il a permis de faire baisser les violences scolaires, le nombre de conseils de discipline et les exclusions temporaires (4 à 5 par an). Il a accru le pourcentage de réussites au brevet. Ce projet est arrêté depuis 5 ans, faute de financement, avec pour conséquences directes la hausse des exclusions temporaires (50 par an) et des ruptures scolaires.

>>>

Prévention des ruptures et lutte contre les exclusions

Le travail des structures prévention santé jeunes repose sur l'accueil, l'écoute et l'accompagnement. Le cœur du métier est d'éviter aux jeunes de 11 à 25 ans de basculer dans l'échec, l'errance, voire les tentatives de suicide. Par exemple, pour une structure qui accueille 1 000 jeunes en individuel par an et couvre un bassin de population de 90 000 personnes, 20 % des jeunes reçus sont orientés vers un dispositif de droit commun (centre psychologique, médecin traitant...). Ceci leur évite d'être pris en charge par des hébergements type CHRS, l'hôpital, des soins aux urgences etc...

Alors que la situation économique et sociale se dégrade pour nombre de jeunes et de familles et que nos structures sont confrontées à des demandes croissantes, nous n'abordons pas l'avenir avec sérénité.

La BOP 177 finance la prévention de l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables, donc nos dispositifs. En 2010, les « financements PAEJ » ont fortement diminué, alors même que la DGCS annonçait officiellement qu'il n'y avait pas de désengagement de l'État. *Quatre régions se sont retrouvées sans financement, et nous constatons un désengagement variant de 15 % à 50 % dans beaucoup d'autres.*

Tout cela se concrétise par la fermeture de nombreuses structures (Evreux, Lannion, Bar le Duc, Manosque, Auch, Castres, Elbeuf, Fréjus, La Rochelle, Hyères, toutes les structures de Bourgogne, du Limousin...). En moyenne, ces structures recevaient entre 300 et 600 jeunes par an. Souvent têtes de réseaux des acteurs locaux de la prévention santé jeunes sur leur territoire, leur disparition a anéanti une construction de plusieurs années.

Des crédits en baisse de 20 %

Il est alarmant que la loi de finances 2011 prévoit encore une baisse significative des crédits de ces dispositifs dans le cadre de la BOP 177. Une enveloppe de 7,5 millions d'€ est prévue, quand 9,4 millions ont été consommés en 2009, soit une baisse de plus de 20 %. Alors que la politique publique en direction de la jeunesse semble s'amplifier avec une hausse prévue de 11 % du budget alloué pour 2011, le volet Jeunes du programme 177 subit une baisse sans précédent.

Il est absurde de détruire un dispositif qui a fait ses preuves en milieu urbain comme rural, et qui somme toute, est bien peu onéreux! En 2011, nous demandons que nos dispositifs soient correctement financés par les préfets de Région et autres DRJSCS... et nous nous battons pour ça!

De plus, les collectivités territoriales (départements, communautés urbaines ou d'agglomération municipalités) apportent souvent une contribution essentielle aux PAEJ et ESJ. Elles y

trouvent une forme d'intervention de proximité adaptée aux besoins des jeunes et à forte visibilité et lisibilité. Toutefois, si l'État se retire, elles ne prendront pas le relais! Pire, nous constatons un effet d'entraînement conjoint. Le désengagement de l'État, même partiel, engendre souvent celui des collectivités territoriales qui cofinancent les dispositifs de prévention santé jeunes.

Au sein de l'enveloppe BOP 177 et paradoxalement, du fait du faible coût des dispositifs PAEJ et ESJ, il est à craindre qu'ils soient oubliés au profit de dispositifs plus « lourds » ou de questions plus visibles (l'hébergement d'urgence par exemple). *On est en droit de se demander si les questions de jeunesse et en particulier les dispositifs ESJ et PAEJ, ne constituent pas la variable d'ajustement des restrictions budgétaires.* À ce titre, il est essentiel que, quel que soit le cadre budget choisi, la ligne budgétaire concernant ces structures soit préservée.

Nous devons revendiquer encore et toujours plus fort l'importance de la prévention, du « prendre soin des jeunes » localement, de l'engagement citoyen et associatif. La jeunesse, la santé doivent rester une question d'avenir! ■

Verena Sabatino

présidente de la Fédération des Espaces santé Jeunes

Juliette Waterlot

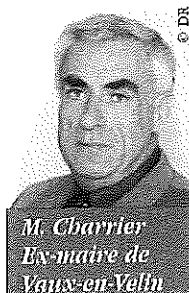
chargée de développement à la FESJ

Eric Foex

président de Point Jeunes association Recherche Formation

1. Le « Nous » désigne la PJARF, la FESJ et l'ANMDA, Association nationale des maisons des adolescents.

Remettre l'économie sur ses pieds



M. Gbarrier
Ex-maire de
Vaux-en-Velin

Brutalité de l'information de ces derniers jours : notre pays compte plus 4 millions de demandeurs d'emploi, dont 2,6 millions n'ont pas du tout de travail, et les autres seulement des emplois à temps partiel. Le premier coup de semonce avait été donné en décembre dernier par l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles : 43 % des jeunes de ces quartiers sont sans emploi. Voilà qui tranche avec l'optimisme trop vite affiché début 2010, selon lequel la crise était moins dure en France que chez d'autres et presque derrière nous.

Quant à la croissance, elle tarde au rendez-vous : 2 % sont espérés, soit bien moins que les 2,5 % estimés l'été dernier. Même dans les métropoles urbaines dynamiques comme l'Agglomération lyonnaise, les résultats sont préoccupants. Le Grand Lyon compte 594 000 habitants d'âge actif (de 16 à 64 ans) : 450 000 ont un emploi (soit 30 000 de moins qu'en 2008); 50 000 à

52000 sont demandeurs d'emplois (Catégorie A, B ou C), soit près de 10000 de plus qu'en 2008; un peu plus de 90000 devraient relever des politiques d'insertion, or plus de 50000 d'entre eux ne bénéficient d'aucun accompagnement. Quant aux « contrats aidés », ils ne concernent que 7000 personnes. Rien d'étonnant alors qu'une récente enquête montre que le chômage est la première préoccupation des Françaises et Français.

Mais cette brutalité des chiffres est encore plus dure dans les quartiers populaires, classés dans la politique de la ville, où, redisons-le, 43 % des jeunes n'ont pas d'emploi. Derrière la froideur de ces statistiques, se cachent mal des drames de la vie. Des drames qui heurtent les valeurs humaines fondatrices de notre société, qui sapent le « contrat social », la « cohésion sociale ». Et ce d'autant plus que notre pays, la France, est un pays riche de ses ressources, de ses technologies, de ses savoir-faire, de sa culture : la productivité du travail y a été multipliée par 4 en 20 ans...

Le droit au rêve interdit

Mais les drames sont bien là. S'imagine-t-on la vie d'un jeune, sans emploi, ou avec un emploi à temps partiel, précaire ? Pour qui tout se ferme : l'accès aux loisirs, à la culture, au logement, l'octroi d'un prêt bancaire; contraint même une fois marié avec enfant(s), de partager le logement de ses parents, sans aucune intimité familiale. Qui doit même négocier avec les parents, chaque soir le programme de TV, seule fenêtre sur l'extérieur (bien étroite). Impossible de se projeter vers l'avenir, impossible de rêver...

Des inégalités, notre société en a toujours générées, mais jamais au point d'interdire le « droit au rêve... » Il n'y a pas pire condamnation que celle de se voir interdit de rêves : même le condamné à la prison rêve du jour où il sortira. Pour trop de jeunes la précarité, les bas revenus, c'est pour la vie, avec à terme une retraite à laquelle ils ne pensent même pas.

Alors il ne faut pas s'étonner que se développe « l'économie du braconnage », tout comme le paysan accablé braconnaît sur les terres du seigneur. Certes, diront certains, ce braconnage peut conduire à des trafics illicites, voire criminels, comme le trafic de drogue. Comme eux, je ne peux l'accepter. Mais peut-on rester censeur ? Et pour parler de braconnage, condamnons-les tous, y compris le « braconnage en col blanc » ou plutôt le « piratage ».

Loin de moi l'idée que nous restions les bras ballants devant cette terrible réalité. Je sais que nous sommes nombreux, dans la diversité des opinions, à mesurer ces drames, à voir les dangers qu'ils représentent pour notre société démocratique. Mais force est de constater que tout ce qui a été fait jusqu'ici n'a pas produit d'effets capables de renverser la tendance.

Les dispositifs d'insertion, les contrats aidés, entre autres les contrats d'autonomie proposés aux jeunes ont des résultats

limités. Ils ne s'adressent pas vraiment aux jeunes les plus en souffrance, les plus éloignés de l'emploi, de par les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Pôle emploi ou le manque de moyens

Le développement des « Écoles de la 2^e Chance » que je salue, n'est pas au niveau des exigences : 12 000 places dans le cadre du « plan espoir Banlieue » peut paraître important, mais c'est une faible digue face à la déferlante des jeunes qui chaque année sortent sans diplôme, sans formation, du dispositif scolaire. Quand aux jeunes diplômés, nombre d'entre eux doivent « brader » leurs acquis pour des emplois précaires et sous-payés. Pourtant des exemples de réussite existent : justement les Écoles de la 2^{ème} Chance, ou comme à Vaulx-en-Velin, l'action « Jeunes Créateurs » ou des dispositifs comme dans le passé les « emplois jeunes » qui s'inscrivaient dans la durée avec un vrai accompagnement, ou encore le dispositif Trace. Mais on reste ici dans l'expérimentation, avec l'impossibilité d'inscrire les réussites dans le « droit commun »; on veut des résultats immédiats, alors que l'action doit s'inscrire dans la durée pour être efficace; on croit qu'il suffit de mesures structurelles, comme la création du « Pôle Emploi », sans que soient donnés les moyens nécessaires. Enfin, alors que tous nous nous accordons à souligner l'importance du parcours et du suivi individualisés, on s'ingénie à créer des dispositifs avec leurs règles, leurs normes inapplicables, dans bien des situations vécues, ou subies par les jeunes (et les adultes). Etc., etc.

Je pense également que nous ne pouvons pas faire l'impasse d'une réflexion sur la formation initiale - l'« École de la 1^{re} Chance ». La démonstration est faite qu'avec les moyens humains (enseignants) nécessaires, de l'innovation pédagogique, du soutien aux élèves en difficultés et à leurs parents, avec une ouverture sur la société et le monde, on peut conduire à la réussite. La démonstration est faite que, si la formation professionnelle et le développement économique sont des éléments d'un même projet global de développement territorial et humain, on peut là aussi enregistrer des résultats positifs. De mon expérience de maire de Vaulx-en-Velin, j'en ai tiré la certitude.

De cette même expérience, j'ai tiré une autre conviction : si notre économie était remise sur ses pieds, alors qu'aujourd'hui elle marche sur la tête, l'action s'en trouverait facilitée. Je pense que l'efficacité économique et sociale doit prendre le pas sur la « compétitivité ».

Qu'est ce qui doit primer ? Avoir les yeux rivés sur les cours de la Bourse ? Ou le souci de produire des biens matériels, des services utiles à la vie de notre société ? Le moment n'est-il pas venu de redéfinir un partage du travail et un partage des richesses produites ? de « refonder le Contrat social » ? ■

Maurice Charrier
Maire Honoraire de Vaulx-en-Velin
Membre du Conseil National des Villes